

Pôle : Économie

Adresse : cité administrative

Place Notre Dame De Layre

63600 AMBERT

Tél. : 04 73 72 72 20

E-mail : jennifer.chabrolhes@ambertlivradoisforez.fr

COMPTE RENDU

COMMISSION ÉCONOMIE DU 28 NOVEMBRE 2023

Date : 28 novembre 2023

Lieu : ex-CCI

Heure début : 18h30

Heure fin : 19h40

Présents : Elus : FORESTIER Daniel, BARRIER Corinne, BOUARD Philippe, DI MARCO Jean-Luc, LUCCHINO Albert, SAUVADE Christine.

Excusés : Elus : CHAUTARD François, GAUTHIER Jean-Damien, POERTENEUVE Fabien.

Techniciens : RINGENBACH Sylvain (Directeur du pôle Economie) MOREAU Rodolphe (Responsable du service Economie) et CHABROLHES Jennifer (Assistante service développement économique et ZAE)

ORDRE DU JOUR

- Retour des questionnaires CCI
- APD Les Barthes
- Point ZAE Cunlhat et Arlanc
- Questions diverses

RETOUR DES QUESTIONNAIRES CCI :

Sylvain RINGENBACH fait le point sur le retour des questionnaires envoyés, par la CCI, aux entreprises du territoire ALF. Il s'agit d'un 1^{er} retour, encore incomplet.

L'objectif premier de cette démarche était de faire un point sur leur projet de développement et sur leur besoin éventuel de foncier.

Christine SAUVADE demande si les entreprises majeures telles qu'Omerin, Euroapi, etc. ont répondu. Sylvain RINGENBACH confirme et indique que les résultats de l'étude doivent encore faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

La totalité des résultats de l'enquête sera diffusée ultérieurement.

APD LES BARTHES

Rodolphe MOREAU fait une présentation de l'APD de la ZA Les Barthes.

Quelques points de vigilance sont soulignés :

- Le foncier est presque totalement acquis, mais ALF reste dans l'attente du retour de la dernière promesse de vente signée. Rappel du périmètre opérationnel : 12,8 hectares.
- Zones humides : une compensation à **200%** du périmètre opérationnel est à prévoir.

Il faudra obtenir une réponse écrite de la DDT pour la question de la non-équivalence des fonctionnalités des zones humides compensées.

Le Conseil Municipal de Champétières s'est prononcé contre la mise à disposition de zones humides avec mesures compensatoires. Christine SAUVADE demande si les raisons de ce vote sont connues.

Une intervention de Daniel FORESTIER, Rodolphe MOREAU et de l'ONF, pour expliquer le projet directement auprès du Conseil Municipal, est prévue courant décembre.

Si le Conseil Municipal de Champétières maintient son vote, d'autres pistes sont envisagées.

- Pour le lot situé au nord, un rapprochement est envisagé début 2024 avec les héritiers pour la parcelle de Mme Bonnefoy.
- Concernant l'aménagement du « tourne à gauche », le Conseil départemental veut déléguer à la Communauté de communes la réalisation et le financement de celui-ci puisqu'il dessert uniquement la ZA Les Barthes.
- Rodolphe MOREAU insiste sur la problématique de l'assainissement : il est impératif de trouver un moyen de traiter les eaux usées de la zone car la station de la commune de St Ferréol des Côtes est presque saturée.

Rodolphe MOREAU indique que l'équilibre du projet est difficilement atteignable. Christine SAUVADE répond qu'il faut mettre cela en parallèle à ce que le projet peut apporter à la collectivité.

Au niveau du calendrier, le dépôt du dossier d'autorisation environnementale est envisagé en février-mars 2024 avec une incertitude sur le fait qu'il puisse être complet à cette date-là. En effet, il faudra avoir réceptionné certains retours de l'étude d'impact, avoir une délimitation parfaite des zones humides ainsi qu'un accord sur les mesures compensatoires, détenir la totalité de la maîtrise foncière et préciser les modalités de traitement des eaux usées.

Sous réserve de l'apport de l'autorisation environnementale et du permis d'aménager, le démarrage des travaux est estimé au printemps 2025.

POINT ZAE CUNLHAT ET ARLANC

CUNLHAT : Rodolphe MOREAU confirme que l'APD avance bien, il est prévu une division en 2 lots dont 1 avec redécoupage à la demande. Une zone humide est présente mais peut être évitée en partie ce qui simplifie le dossier.

Chiffrage (voir diapo)

ARLANC : Daniel FORESTIER et Rodolphe MOREAU ont eu rdv avec la mairie d'Arlanc concernant la ZA.

Il s'agit de la plus grande ZA sur le territoire d'ALF (60 hectares classés pour des activités à vocation artisanale, industrielle). Daniel FORESTIER rappelle qu'il est important de rester vigilant, à l'approche de la ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en 2050. Si aucun projet n'est lancé sur ces terrains alors ils seront certainement déclassés en zone naturelle.

La priorité est de mener une réflexion sur l'identification des potentielles surfaces aménageables. Si les résultats sont concluants, il faudra envisager une solution pour acquérir le foncier. La pré-étude opérationnelle devra permettre également d'identifier les problématiques qui peuvent être rencontrées (urbanisme, environnement, VRD,...).

La commission propose de lancer l'étude pré-opérationnelle.

QUESTIONS DIVERSES :

Philippe BOUARD demande s'il est possible de rendre davantage visible la station-essence de Marat.

Rodolphe MOREAU indique que le nécessaire a été fait et que la signalisation, aux abords des routes, est soumise à réglementation.

Rodolphe MOREAU indique que la consultation d'itinéraires, depuis la fiche créée sur Google pour la station-essence de Marat, s'élève à 250 visites par mois environ.

Christine SAUVADE demande s'il y a encore eu des retours, de la part des communes, concernant les friches sur le territoire.

A ce jour, 37 réponses sur les 58 communes ALF. 15 friches ont été identifiées.

Daniel FORESTIER demande qu'un point sur les gîtes d'entreprises et les multiples ruraux soit fait lors de la prochaine commission Economie.

Fin de séance à 19h40